

14-06-2021

**MUNICIPALITÉ SAINT-GABRIEL-LALEMANT  
M.R.C. KAMOURASKA**

À une séance extraordinaire du conseil de la susdite Corporation municipale tenue à l'endroit ordinaire de ses séances, ce quatorzième jour du mois de juin deux mille vingt-et-un à 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

À laquelle séance sont présents : M. Gilles DesRosiers, M. Gilles Ouellet, Mme Danielle D'Anjou et Mme France Simard formant quorum du susdit-conseil, sous la présidence du maire, M. René Lavoie.

Madame Micheline Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, étant également présente.

Les membres du conseil ayant reçu un avis de convocation en date du 10 juin 2021.

À l'ordre du jour de cette séance :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Octroi d'un mandat à un professionnel en administration municipale
3. Autorisations d'accès à la directrice générale secrétaire-trésorière adjointe
4. Octroi d'un mandat à une firme informatique
5. Levée de la séance extraordinaire.

**Ouverture de la séance extraordinaire**

Monsieur le maire constate le quorum à 19 h 35 et déclare la séance ouverte.

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

119-06-21

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que l'ordre du 14 juin 2021 soit accepté comme tel.

Adopté à l'unanimité.

**2. Octroi d'un mandat à un professionnel en administration municipale**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'engagement d'un professionnel en administration municipale pour une mise à niveau dans les procédures et travaux à effectuer à la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire maintenir une continuité dans les processus administratifs et dans les différents services municipaux, afin d'obtenir une stabilité dans la gestion municipale;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal veut remettre en action des projets et des travaux d'infrastructures mis de côté dû à la pandémie et mettre également de l'avant de nouveaux projets;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a reçu une offre de service de Mme Sylvie Dionne, qui a une expérience de 20 ans dans le domaine municipal;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a procédé à l'étude de l'offre de service et qu'il considère le mandat très approprié aux besoins de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre les crédits budgétaires de cette dépense dans les surplus libres accumulés puisque ce mandat n'a pas été prévu au budget 2021 de la municipalité;

120-06-21

**En conséquence**, il est proposé par Gilles Ouellet et résolu

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant confie le mandat, comme spécifié dans l'offre de service, à Mme Sylvie Dionne;

**QUE** les crédits budgétaires soient pris dans les surplus libres de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

**3. Autorisation d'accès à la directrice générale secrétaire-trésorière adjointe**

**CONSIDÉRANT** que Mme Micheline Lavoie a été nommée directrice générale secrétaire-trésorière adjointe à la séance extraordinaire du 20 mai 2021;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général secrétaire-trésorier est absent pour des raisons personnelles;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de donner des autorisations à titre d'administrateur principal à Mme Lavoie pour intervenir auprès des différents ministères et autres organismes avec lesquels la municipalité a des correspondances ou tout autre lien;

121-06-21

**En conséquence**, il est proposé par France Simard et résolu

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant autorise, pour et nom de la municipalité, Mme Micheline Lavoie, directrice générale secrétaire-trésorière adjointe, à faire toutes les transactions auprès, notamment, et sans limiter la généralité de ce qui précède, des ministères dont le gouvernement du Québec, du Canada, Emploi-Québec, les affaires municipales, clients, fournisseurs, l'institution bancaire de la municipalité, etc. Madame Lavoie agira à titre d'administrateur principal.

Adopté à l'unanimité.

**4. Mandat à une firme informatique**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire obtenir un portrait à jour de tout le système informatique de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçu de 6tem TI inc. afin de permettre à la municipalité d'avoir accès au serveur, à tous les documents informatiques, à la page Facebook de la municipalité ainsi qu'à son site Internet;

**CONSIDÉRANT** que 6tem TI inc. évaluera la nécessité de remplacer les ordinateurs compte tenu que les contrats de location prendront fin vers le 14 juillet 2021;

122-06-21

**En conséquence**, il est proposé par Danielle D'Anjou et résolu

**QUE** le mandat soit confié à 6tem TI inc., selon leur offre de service.

Adopté à l'unanimité.

5. Levée de l'assemblée

123-06-21

Il est proposé par Gilles Des Rosiers et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit levée.  
La séance extraordinaire est levée à 20 h 15.

Je, René Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

René Lavoie, maire

---

Micheline Lavoie, D.G. et secrétaire-trésorière  
adjointe